

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
M. Door, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales,
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

ARTICLE 34

Après les mots :

« d'assurance maladie et »,

substituer au mot :

« des »,

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.